

**Arrêté de l'Exécutif modifiant l'arrêté de l'Exécutif du 23 mars 1987 portant nomination des membres, du président, des vice-présidents et du bureau du Conseil consultatif du troisième âge pour la Communauté française**

**A.E. 16-09-1988**

**M.B. 15-12-1988**

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Vu le décret du 2 décembre 1982 créant un Conseil consultatif du troisième âge pour la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1985 réglant la signature des actes de l'Exécutif;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 23 mars 1987 portant nomination des membres, du président, des vice-présidents et du bureau du Conseil consultatif du troisième âge pour la Communauté française, notamment l'article 1<sup>er</sup>, V;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1988 portant règlement de son fonctionnement;

Sur la proposition du Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et du Ministre de l'Enseignement, de la Formation, du Sport, du Tourisme et des Relations internationales, et vu les délibérations de l'Exécutif du 6 mai 1988, du 10 juin 1988 et du 1<sup>er</sup> juillet 1988,

Arrêtons :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 1<sup>er</sup>, V, de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 23 mars 1987 portant nomination des membres, du président, des vice-présidents et du bureau du Conseil consultatif du troisième âge pour la Communauté française, est remplacé par la disposition suivante :

«V. Un représentant du Ministre qui a la politique du troisième âge dans ses attributions : Mme Elisabeth Dispaux-Cornil.

Un représentant du Ministre qui a la politique de la Santé dans ses attributions : Mme Vinciane Guebels.

Un représentant du Ministre qui a l'éducation permanente dans ses attributions : M. Jean-Baptiste Delhaye.

**Article 2.** - Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 septembre 1988.

Par l'Exécutif de la Communauté française :

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,

Ch. PICQUE